

GUIDE POUR LA SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018



Remis aux membres du personnel du Collège de Champigny

Le présent document se veut un guide dans notre tâche éducative à la surveillance des élèves. À chaque année, de nouveaux membres du personnel s'ajoutent à l'équipe et les tâches d'encadrement sont fréquemment modifiées selon les minutes d'encadrement et en fonction de l'horaire de chacun. Les nombreux mouvements dans le personnel ainsi que la variété des tâches à accomplir nous incitent à nous prévaloir d'une politique claire favorisant une meilleure circulation de l'information et une plus grande cohésion entre tous les intervenants.

➤ **Définition**

La surveillance est l'exécution d'un mandat d'accompagnement des élèves pendant une activité scolaire ou parascolaire qui comporte notamment la responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien de conditions favorables au bon déroulement de l'activité et d'assurer la protection et la sécurité des élèves et du matériel selon les normes et les directives. Une surveillance éducative se fait dans un esprit de dialogue, qui, au-delà du commandement parfois nécessaire, interpelle le bon jugement et la conscience sociale des jeunes.

➤ **La surveillance doit être active**

Le surveillant doit toujours être en contrôle de la situation, capable d'adapter son comportement aux circonstances et d'intervenir rapidement. Même quand il n'a qu'à observer, son regard est attentif à ce qui se déroule, de sorte que seul le comportement imprévisible d'un ou de quelques élèves pourrait lui échapper. Le surveillant est un leader : il est maître des événements au lieu d'en être victime. Lors d'un événement avec blessure, le surveillant joue un rôle de première importance dans l'organisation des soins à prodiguer. Celui-ci avise les autorités compétentes pour apporter des soins appropriés à l'élève et remplit au secrétariat un rapport d'accident le jour même de l'événement.

➤ **La surveillance doit être continue**

Lorsqu'une personne surveille un groupe d'élèves, son attention doit être continue du début à la fin, même si l'activité se déroule sans anicroche et n'exige pas que le surveillant intervienne fréquemment. Le surveillant doit respecter l'horaire qui lui est assigné. Il incombe à chaque membre du personnel de faire preuve de vigilance au moment où celui-ci circule dans les corridors durant les périodes de repos. En tout temps, un éducateur ne peut pas demeurer muet face à des actions répréhensibles.

➤ **La surveillance doit être organisée et appliquée**

Tout surveillant doit connaître son rôle et s'assurer qu'il a les compétences et les aptitudes requises dans l'exécution de sa tâche. Il n'y a pas de surveillance qui ne se résume qu'à un rôle de figurant sans responsabilité. Le surveillant doit connaître les tâches à réaliser relativement à son rôle et se doit de connaître le règlement de l'école.

➤ **Le devoir de surveillance implique celui de la discrétion**

La fonction de surveillant implique un devoir de discrétion. Seuls les intérêts de l'enfant, le respect de l'ordre public ou celui du bien-être général des élèves ou de toute l'école doivent l'inciter à communiquer à qui de droit seulement des renseignements nominatifs. Le surveillant doit savoir discerner entre ce qu'il doit rapporter et ce qu'il doit garder confidentiel. Ainsi, lorsque les renseignements personnels sont communiqués au directeur de l'école, à un responsable de service, à un professionnel ou au titulaire d'un élève, ils doivent être exacts, basés sur des faits réels, dépourvus de ouï-dire, utiles et essentiels à l'exercice de leur fonction ou aux fins éducatives qu'ils poursuivent.

➤ **La surveillance doit être humaine**

La surveillance n'est pas l'exercice d'un pouvoir, mais un acte d'accompagnement. C'est une mesure d'encadrement qui, sans sa dimension humaine, ne pourrait être intégrée à un projet éducatif centré sur l'élève en quête d'une saine autonomie. C'est un type de relation qui repose d'une part sur la confiance, la compréhension et le respect mutuels puis d'autre part, sur la sagesse, le leadership, le sens de l'équité, sur un besoin très fort de s'affirmer rapidement et de prendre sa place dans une société qui, en quelques occasions, peut lui paraître hostile à ses

aspirations. La manière d'intervenir et notamment d'imposer des sanctions est un des aspects importants des rapports entre un adulte et des jeunes.

Il ne faut pas laisser le chaos s'installer par peur de contraindre ou de n'être pas apprécié. Le surveillant aura avantage à reprendre sans blesser, à être ferme sans être dur. Après avertissement ou en raison de la gravité de la faute commise, il peut devoir imposer une sanction. Toute sanction doit être proportionnelle à l'erreur, attribuée sans esprit de vengeance, ni discrimination. Devant l'injustice, la solidarité se forme rapidement. Or, quand le mur est installé, la relation d'accompagnement devient plus difficile.

➤ **Conditions d'une surveillance responsable**

Selon le genre d'activité à surveiller, la qualité de la surveillance dépend de l'existence de certaines conditions. Les pages suivantes du document indiquent les principales tâches de surveillance les plus fréquentes.

En toute circonstance, peu importe le lieu de la surveillance, le surveillant se doit d'assurer les conditions de réussites suivantes :

- Connaître et faire respecter la réglementation du Collège;
- Choisir différents points d'observation permettant au surveillant de suivre attentivement ce qui se passe;
- Empêcher toute forme de violence physique ou verbale;
- Empêcher les élèves de détériorer un bien privé ou public;
- Appliquer des mesures disciplinaires appropriées;
- Porter secours à tout élève malade, blessé ou en détresse (compléter un rapport d'accident le cas échéant);
- Intervenir auprès des élèves pour que ceux-ci maintiennent l'environnement propre et gardent un comportement sécuritaire;
- Vérifier l'état physique des lieux et faire rapport d'un défaut dangereux à l'autorité compétente, dans le plus bref délai;
- Signaler à qui de droit la présence suspecte d'un individu à proximité ou dans le lieu de surveillance;

- *Plusieurs informations contenues dans ce document sont tirées du livre « Un guide pour la surveillance des élèves » de la FEEP et inspirées du vécu au Collège de Champigny.*
- *Dans le présent document, le masculin est parfois utilisé seul, sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.*

Aires de surveillance au Collège

Surveillance à la salle des élèves de première secondaire et au sous-sol (surveillant éducateur attiré aux élèves de secondaire 1)

Objectif :

Procurer aux élèves un espace d'alimentation **propre** et un lieu de divertissement appropriés et se détendre dans le respect des autres et de l'environnement.

Ambiance :

Détente, civisme et divertissement

Conditions de réussite :

- Choisir différents points d'observation permettant de suivre attentivement ce qui se passe;
- Circuler partout dans la salle et dans les corridors avoisinant la salle (du local 013 au vestiaire du gymnase incluant le hall de la salle Henri-Piolain);
- Empêcher les élèves de s'asseoir par terre ou sur les tables;
- Empêcher les élèves de flâner dans la tour des secondaires 1;
- **S'assurer que les micro-ondes sont fonctionnels.**

Surveillance à la grande salle et au sous-sol (2 surveillants-éducateurs)

Objectif :

Procurer aux élèves un espace d'alimentation **propre** et un lieu de divertissement appropriés afin de se détendre dans le respect des autres et de l'environnement.

Ambiance :

Détente, civisme, divertissement, étude non silencieuse

Conditions de réussite :

- Circuler partout dans la salle, dans les rangées de casiers et dans les corridors avoisinant la salle (du local 013 à la grande salle);
- Faire des tournées rapides dans les couloirs du 2^e étage; à l'administration et le couloir près de la réception (locaux 100 à 105)
- Empêcher la flânerie dans l'espace avoisinant la bibliothèque;
- Empêcher les élèves de s'asseoir par terre ou sur les tables;
- **S'assurer que les micro-ondes sont fonctionnels;**
- Ouvrir et fermer les portes aux heures convenues;
- Assurer le suivi des absences, des fiches et autres documents;
- Faciliter l'accès aux jeux disponibles;
- Assurer la supervision du prêt des jeux de société et de toute activité de la vie étudiante.

Surveillance dans les couloirs et au sous-sol (Enseignant surveillant sur l'heure du midi)

Objectif :

Permettre aux élèves de s'asseoir, de se divertir, de discuter ou d'étudier dans un espace ouvert et ce, dans le respect des autres et de l'environnement.

Ambiance :

Détente, civisme et divertissement

Conditions de réussite :

- Connaître et faire respecter la réglementation du Collège;
- Étendre la surveillance sur les deux étages : de la salle d'entraînement au local d'arts plastiques et du gymnase au local 017.
- Empêcher les élèves de manger dans le secteur;
- Empêcher la flânerie dans les vestiaires du gymnase et dans les escaliers ou aux casiers;

- Empêcher la circulation et la flânerie des élèves dans le corridor près de la salle d'entraînement et du hall de la salle Henri-Piolain;
- Empêcher les élèves de s'asseoir par terre ou dans les marches;
- Ne tolérer aucun élève qui flâne dans les escaliers de la porte 6 en particulier;
- Empêcher les élèves de flâner dans les couloirs de sciences et près de la réception (locaux 100 à 105).

Surveillance au gymnase (enseignants responsables de la surveillance au gymnase)

Selon les besoins, assurer la surveillance des élèves dans le gymnase

Objectif :

Permettre aux élèves la pratique d'une activité physique dans un environnement sain et sécuritaire.

Ambiance :

Ambiance de jeu discipliné et structuré

Conditions de réussite :

- Connaître et faire respecter la réglementation du Collège;
- Demeurer constamment en surveillance dans le gymnase durant toute la durée des activités;
- Faire terminer les activités à l'heure prescrite pour ne pas que les participants arrivent en retard à leur cours;
- Exiger la tenue sportive du Collège;
- Garder verrouillé le local de rangement lorsque celui-ci n'est plus requis;
- Garder sous clé tout le matériel pouvant nuire au déroulement de l'activité en cours;
- Empêcher les élèves de manger ou de boire dans le gymnase;
- Empêcher la flânerie ou toute autre activité pouvant nuire aux activités organisées;
- Intervenir pour que les élèves maintiennent un comportement sécuritaire;
- Empêcher la flânerie dans les vestiaires du gymnase et dans les escaliers ou dans le hall de la salle Henri-Piolain.

Surveillance dans la cour (l'un des deux surveillants-éducateurs de la grande salle)

Objectif :

Permettre aux élèves de se délasser par le jeu, le sport ou une autre forme de divertissement (détente, marche, pique-nique).

Ambiance :

Atmosphère décontractée

Conditions de réussite :

- Choisir différents points d'observation permettant de suivre attentivement ce qui se passe dans la cour;
- Empêcher les élèves de s'étendre sur le sol;
- Veiller à ce que les élèves maintiennent l'environnement propre;
- S'assurer que les élèves gardent un comportement sécuritaire (les sports de contact sont interdits);
- Éloigner les élèves des automobiles, des motocyclettes et des bicyclettes afin d'éviter le vol et le vandalisme;
- Empêcher les élèves de 1^{re} à 4^e secondaire de quitter les limites du terrain;
- Empêcher les élèves d'accueillir des jeunes des autres écoles;
- Veiller à ce que les élèves portent des vêtements conformes à la réglementation;
- Empêcher les élèves de fumer sur le terrain de l'école;
- S'assurer que les élèves se stationnent aux endroits prévus à cet effet.

Surveillance à la salle de conditionnement physique (enseignant surveillant à l'heure du midi selon l'horaire)

Objectif :

Permettre aux élèves la pratique d'un entraînement musculaire dans un contexte sain et sécuritaire.

Ambiance :

Ambiance d'entraînement disciplinée et structurée.

Conditions de réussite :

- Connaître et faire respecter la réglementation de la salle de conditionnement physique du Collège (affiché à la salle de conditionnement physique);
- Demeurer constamment en surveillance dans la salle de conditionnement physique durant toute la durée des activités;
- Ouvrir et fermer la salle de conditionnement physique aux heures prévues (12h35 à 13h05), de sorte que les élèves n'arrivent pas en retard à leurs cours;
- Exiger la tenue sportive du Collège;
- Exiger le nettoyage des appareils après l'utilisation (bouteilles de nettoyeurs disponibles dans la salle de conditionnement physique);
- Empêcher les élèves de manger et de boire dans la salle de conditionnement physique;
- Intervenir pour que les élèves maintiennent un comportement sécuritaire (échauffement en début d'entraînement, pratique des exercices de manière sécuritaire, etc.);
- Exiger la prise de présence dans le cartable prévu à cet effet pour chaque élève présent;
- Exiger le maintien de l'ordre et du rangement de la salle de conditionnement (poids, haltères, barres libres, tapis, etc.);

Surveillance lors d'une sortie de groupe**Objectifs selon le type d'activité :**

Développer de nouvelles connaissances et de nouvelles habiletés par le biais d'une activité pédagogique ou culturelle;

Développer l'appartenance au groupe et donner l'occasion de cimenter le lien maître/élève;

Récompenser les élèves méritants;

Développer des habiletés sportives.

Ambiance :

Atmosphère propice à l'apprentissage pour une activité culturelle ou pédagogique;

Détente et fraternité pour une activité privilège ou une activité à but social;

Conditions de réussite :

- Posséder la liste des élèves participants;
- Choisir différents points stratégiques afin d'être en mesure d'intervenir rapidement ou d'être repéré facilement par les élèves;
- Informer les élèves sur la façon dont ils peuvent avoir recours à votre aide;
- Repérer l'endroit où pourrait se trouver un service d'urgence (premiers soins, infirmerie) et donner l'information aux élèves à cet effet;
- Veiller à ce que les élèves portent une tenue vestimentaire conforme aux attentes du Collège – pour une sortie pédagogique ou culturelle, les élèves se doivent de garder les vêtements de la collection;
- Accompagner les élèves dans leur moyen de transport en autobus ou à pied, selon le cas;
- Les autobus quittent seulement lorsque tous les élèves sont présents, à moins qu'une automobile conduite par un membre du personnel demeure sur place pour attendre les retardataires.* En cas de retard ou de perte d'élèves, informer immédiatement la direction des services aux élèves avant le départ des autobus;
- En cas de méfait commis par un(e) élève, informer immédiatement la direction des services aux élèves ;
- En cas d'accident, veiller à ce que les premiers soins soient prodigués à l'élève et l'accompagner jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par des autorités médicales compétentes – informer immédiatement la direction des services aux élèves **et compléter le rapport d'accident à la réception lors du retour au Collège;**
- Au retour de la sortie, demeurer en surveillance des élèves jusqu'à la fin de la période **ou jusqu'à la fin du départ des élèves.**

Surveillance durant les examens en classe**Objectif :**

Évaluer le degré de maîtrise d'un savoir ou d'une compétence pour chacun des élèves.

Ambiance :

Propice à la concentration et à la production.

Conditions de réussite :

- Connaître et faire respecter la réglementation du Collège;
- Ne tolérer aucun bavardage;
- Demander aux élèves de ne conserver que le strict nécessaire sur le bureau;
- Demander aux élèves d'utiliser une feuille de couleur pour cacher la feuille-réponse;
- Le surveillant ne fait rien d'autre que circuler et surveiller;
- Le surveillant ne répond à aucune question;
- Pour remettre son examen, l'élève lève la main lorsqu'il a terminé;
- Le surveillant ramasse lui-même les copies d'examen, aucun élève ne circule;
- Après avoir remis son examen, l'élève peut prendre son roman placé sous sa chaise pour commencer la lecture jusqu'à la cloche.

Surveillance durant les examens de juin**Objectif :**

Évaluer le degré de maîtrise d'un savoir ou d'une compétence pour chacun des élèves.

Ambiance :

Propice à la concentration et à la production.

Conditions de réussite :

- S'assurer que l'entrée des élèves se fasse dans l'ordre et le calme;
- Déterminer des points de surveillance pour répartir la tâche;
- Éviter de converser entre collègues durant la surveillance. La rigueur entre les intervenants envoie un message clair aux élèves;
- Répartir les élèves dans la salle d'examen afin de prévenir la tricherie (séparer les trop grands amis);
- Prendre les présences et mettre de côté les copies identifiées au nom des élèves absents;
- La personne responsable de l'examen:
 - doit remettre les copies des élèves absents au secrétariat immédiatement après l'examen;
 - doit donner du temps de pause si nécessaire aux surveillants.
- Demeurer en surveillance dans le secteur de la grande salle et des casiers lorsqu'un bon nombre d'élèves ont quitté la salle Henri-Piolain ou le gymnase à la fin de la durée minimale;
- Si la surveillance a lieu dans un local de classe, compter le nombre de copies et classer par ordre alphabétique afin de toutes les remettre à l'enseignant responsable de l'examen;
- Remettre vos copies immédiatement après l'examen sans oublier les questionnaires à l'enseignant responsable;
- L'enseignant responsable de l'examen s'assure de remettre les feuilles réponses, les questionnaires ainsi que la clé de correction au secrétariat le plus rapidement possible avant le départ pour le congé estival;
- Expulser et référer à l'équipe de surveillance tout élève dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme à notre réglementation.